



Département : Tarn

Communes : Communauté de Communes du Cordais et du Causse

ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNALE

REGLEMENT GRAPHIQUE

VAOUR

Planche 2

Maître d'ouvrage : 4C

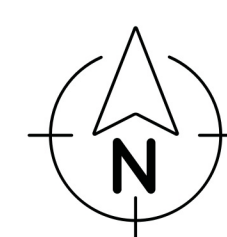
TOPONYMY

www.toponymy.fr

« Origine DGFIP Cadastre © Droits de l'Etat réservés © 2023 »

Date :	Phase :	Echelle :	Plèce n°
01/09/2023	DOCUMENT DE TRAVAIL	1/5000	4.B

Communauté de Communes du Cordais et du Causse (4C)
33 promenade de l'Autan, 81170 Les Cabannes - tél : 05 63 56 07 02 - courriel : urbanisme.4c@orange.fr

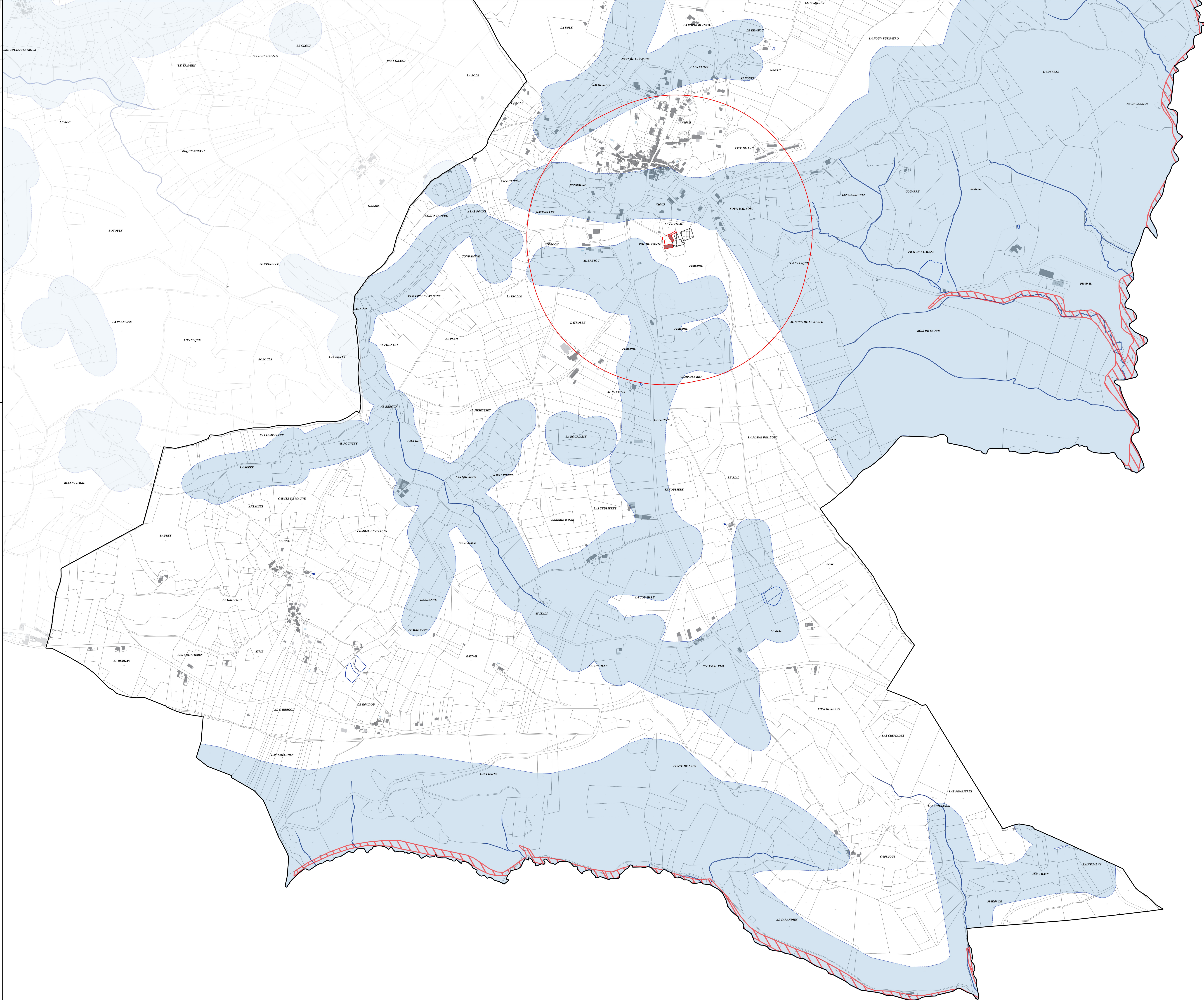


- AC1 : Servitude de protection des Monuments historiques classés ou inscrits
- Périmètre de 500 m autour des Monuments historiques
- AC2 : Servitude relative aux sites inscrits et classés
- AC4 : Site Patrimoniaux remarquables
- ASI : Périmètre de Protection des points de prélèvements d'eaux destinés à collectivité humaine
- Périmètre de protection immédiat
- Périmètre de protection rapproché
- Périmètre de protection éloigné
- I4 : Servitude relative à l'établissement des canalisations électriques
- Zone tampon de 100m autour de la canalisation électrique
- Lignes aériennes
- Lignes souterraines

Zone de présomption de prescription archéologique

RISQUES

- Espace soumis au risque d'inondation selon les dispositions de la Carte d'Information des Zones Inondable (CIZI)
- Espace soumis au risque d'inondation selon les dispositions du Plan de Prévention des Risques Inondation (PPRI) :
 - Du bassin versant du Cérou approuvé le 22/04/2013
 - Du bassin versant du Vère approuvé le 06/05/2013
- Bleu
- Rouge



Avertissement : les données diffusées concernant les zones inondables sont informatives et non opposables au tiers. Nous ne garantissons pas leurs exhaustivités et leurs exactitudes par rapport aux documents opposables. Les documents officiels et opposables au tiers peuvent être consultés à la Mairie ou à la Préfecture.